



LIVRET DE RENTREE SCOLAIRE

Ecoles de Boivre La Vallée

Sommaire

1- L'école, Qui fait quoi ?	Page 3
La mairie	
L'éducation nationale	
2- Les écoles de Boivre-La-Vallée	Page 4
Les écoles	
Le service minimum	
3- Les services périscolaires	Page 5
Les accueils périscolaires	
La garderie du mercredi midi	
Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	
La pause méridienne	
Le transport scolaire	
4- L'accueil de Loisirs le CAP – La Preille	Page 8
5- Lire, se divertir, s'informer	Page 8
Les bibliothèques + BCD de l'école de Lavausseau	
La vie associative	
Les Associations des Parents d'Elèves	
6- Contacts utiles	Page 10

1- L'école, Qui fait quoi ?

La mairie et les services de l'éducation nationale travaillent en étroite collaboration dans le secteur de l'enseignement.

La mairie

La mairie met à disposition les installations nécessaires aux enseignants, les locaux, les mobiliers, les fournitures et le matériel. Elle finance tout ou partie des transports dans le cadre des sorties scolaires. Elle a également en charge l'organisation des services périscolaires.

L'Education nationale

L'Education nationale nomme les enseignants, les rémunère et gère le suivi pédagogique. Les enseignants sont sous la responsabilité de l'inspectrice de circonscription (www.ia.ac-poitiers.fr).

Dans chaque site scolaire (Lavausseau, Benassay, La Chapelle-Montreuil, Montreuil-Bonnin), il y a trois enseignantes, soit 12 enseignantes au total.

A ces 12 enseignantes, il faut ajouter Madame Lartigues-Pasquier, directrice des 4 sites scolaires de la commune pendant toute la durée de l'expérimentation actuellement en cours jusqu'en septembre 2024.

Le conseil d'école

Le Conseil d'école, instance de concertation, présidé par la directrice des écoles et composé des enseignants, du maire, de l'adjointe aux affaires scolaires, d'un membre de la commission scolaire municipale, des représentants de l'Éducation nationale et des parents élus, se réunit une fois par trimestre. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et toute question relative à la vie de l'école. Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Les **Représentants des Parents d'Elèves (RPE)** sont élus chaque année par l'ensemble des parents. Ils donnent leur avis et font des propositions sur le fonctionnement de l'école. Les représentants des parents d'élèves (RPE) ont une voix délibérative.

Le Projet Educatif de Territoire

Le Projet Educatif de Territoire regroupe dans le même projet pédagogique les actions périscolaires pour offrir aux enfants de Boivre-la-Vallée un parcours éducatif cohérent. Un groupe de pilotage est constitué pour suivre la mise en œuvre de ce projet.

La commission « affaires scolaires et périscolaires » du conseil municipal

La commission est présidée par l'adjointe aux affaires scolaires et examine tous les projets en lien avec les écoles et les services périscolaires. La commission n'est pas décisionnaire son rôle est de faire des propositions au Conseil Municipal.

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Françoise MARTIN	Maryvonne GAILLARD
Christelle CARTAUX	Benjamin SUHARD
Chantale ROULEAU	Martine ROBIN GERVAIS
Brigitte BENOIST	

Madame Barbara BERNARD, directrice de l'accueil périscolaire de Benassay suit également les travaux de la commission.

2- Les écoles de Boivre-La-Vallée

En fonction du domicile de leurs parents, les enfants sont inscrits :

- pour Benassay/Lavausseau : à l'école maternelle de Benassay et à l'école primaire de Lavausseau,
- pour La Chapelle-Montreuil/Montreuil-Bonnin : à l'école maternelle de Montreuil-Bonnin et l'école primaire de La Chapelle-Montreuil

Jusqu'à la rentrée de septembre 2024, de façon expérimentale, Mme Lartigues-Pasquier est directrice des 4 écoles.



Ecoles Maternelles :

Benassay

9h00-12h00 et 14h-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
9h00-12h le mercredi



Montreuil-Bonnin

9h00-12h00 et 14h-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
/ 9h-12h le mercredi



L'ATSEM est un agent municipal :

Bras droit des enseignant(e)s de maternelle, agent spécialisé dans l'animation des ateliers pédagogiques mais aussi certifié comme guérisseur de bobos et distributeur de câlins. Détective spécialisé en recherche de doudous et autres objets perdus

Ecoles Élémentaires :

La Chapelle-Montreuil

8h45-11h45 et 13h45-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
8h45-11h45 le mercredi



Lavausseau

8h45-11h45 et 13h45-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
8h45-11h45 le mercredi



Le service minimum

En cas de grève, lorsque le nombre des enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, un service minimum d'accueil gratuit, **uniquement durant le temps scolaire**, est organisé par la mairie. Une information et une inscription sont distribuées par la mairie aux parents.

3- Les services périscolaires

Les accueils périscolaires (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Mercredi matin)



La commune de Boivre-La-Vallée met à disposition des familles avant et après l'école, un service de garde appelé *Accueil périscolaire*. Ce service est facultatif. Il est déclaré auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et donc régi par des réglementations, notamment des taux d'encadrement. **Une inscription est donc obligatoire.**

L'Accueil périscolaire est un trait d'union entre l'école et la famille ; c'est un lieu de détente, de loisirs, de découvertes et de repos, où l'équipe d'animation accompagne l'enfant dans le choix de son activité, et dans la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs.

Les enfants sont inscrits dans l'école de leur lieu d'habitation. *Cependant, à Benassay et à Lavausseau, à titre expérimental, le choix du lieu d'accueil (école de Benassay ou école de Lavausseau) est possible pour les petites sections de maternelle dans la limite des places disponibles.*

Les Accueils Périscolaires sont gérés :

- à Benassay et à Lavausseau, par des directrices périscolaires, agents municipaux,
- à la Chapelle-Montreuil et Montreuil-Bonnin par le Centre socioculturel de Vouillé (centre La Case).

Attention : pour fréquenter même exceptionnellement l'accueil périscolaire géré par La Case (à La Chapelle-Montreuil et à Montreuil-Bonnin), les enfants doivent être inscrits en début d'année scolaire).

	Ecole Benassay	Ecole Lavausseau	Ecole Montreuil Bonnin	Ecole La Chapelle Montreuil
Matin	7h15-9h00	7h15-8h45	7h15-8h50	7h15-8h35
Soir	16h30- 18h45	16h15- 18h45	16h30- 18h30	16h15- 18h30

Tarifs Accueil Périscolaire Benassay et Lavausseau	QF 1 0 à 599	QF 2 600 à 776	QF 3 777 à 1066	QF 4 1067 et +
Matin	1.02 €	1.28 €	1.53 €	1.79 €
Soir 1	1.56 €	1.98 €	2.28 €	2.60 €
Soir 2	2.08 €	2.50 €	2.80 €	3.12 €

Vous trouverez les tarifs de Montreuil-Bonnin et La Chapelle Montreuil sur la plaquette d'informations du centre socioculturel de La Case.

La garderie du mercredi midi

La mairie propose un service de garderie pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisirs de la Preille et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher à la sortie de la classe. Les enfants sont encadrés par du personnel communal en attendant l'arrivée de leurs parents. Il leur est proposé des jeux et activités libres.

Il existe deux garderies pour le mercredi midi :

- à l'école de Benassay jusqu'à 13h regroupant les enfants de Benassay et de Lavausseau,
- à l'école de Montreuil-Bonnin jusqu'à 13h regroupant les enfants de Montreuil-Bonnin et de La Chapelle Montreuil.

Ce temps est facturé aux parents 1.50€ par enfant pour les enfants de Montreuil-Bonnin et La Chapelle Montreuil.

Pour les enfants de Benassay et Lavausseau, ce temps est facturé en fonction du quotient familial :

QF 1 0 à 599	QF 2 600 à 776	QF 3 777 à 1066	QF 4 1067 et +
1.04 €	1.46 €	1.76 €	2.08 €

Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP)



La mairie s'engage à ce que tous les enfants des écoles puissent bénéficier d'activités de découverte et d'enrichissement personnel. C'est pourquoi, elle met en place, dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT), des temps d'activités périscolaires, appelés TAP sur les quatre écoles de la commune. Ce temps est **gratuit**. Ces activités ont lieu :

Ecole Benassay	Ecole Lavausseau	Ecole Montreuil - Bonnin	Ecole La Chapelle Montreuil
Le mardi de 15h30 à 16h30	Le jeudi de 15h15 à 16h15	Le jeudi de 15h30 à 16h30	Le jeudi de 15h15 à 16h15

Ce temps s'inscrit dans la continuité de la journée d'école. Il est déclaré auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et donc régi par des réglementations, notamment des taux d'encadrement.

Les activités proposées, pendant le TAP, tiennent compte des besoins, des rythmes et aussi des envies de enfants. Elles n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier. La finalité de ces activités est de favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Le planning d'activités sera consultable sur les panneaux d'affichage.

La pause méridienne

La coupure du midi entre 2 séances d'apprentissage est un moment charnière pour l'enfant. La pause méridienne remplit 2 missions essentielles :

- * fournir un repas chaud équilibré et de qualité.
- * favoriser la récupération de l'enfant



Les tarifs des repas sont fixés par délibération au conseil municipal. La définition des quotients familiaux du foyer, base de leur facturation, est réalisée uniquement à la rentrée scolaire de septembre et, en janvier de la nouvelle année en cas d'évolution de la famille.

Dans le cas de l'évolution de la famille, la famille doit prévenir la mairie.

La différence de coût entre le coût réel des repas et le prix facturé aux familles est prise en charge par la commune.

TRANCHE DE QF	TARIF 2022	TRANCHE DE QF	TARIFS 2022
0-600 €	0.95 €	1191 € -1462 €	2.60 €
601 €-777 €	0.95 €	1463 € -1840€	2.65 €
778 € - 1067 €	1.0 €	1841 € -2000 €	2.72 €
1068 € -1190€	2.35 €	+ de 2000 €	2.75 €

AGENTS COMMUNAUX	AUTRES ADULTES
4.00€	5.00 €

Outre le repas, la pause méridienne doit permettre la coupure, la détente, le jeu, le loisir mais également le repos.

C'est pourquoi, les enfants de petites sections et de moyennes sections, qui font la sieste vont se coucher directement après le repas.

A partir de la grande section, il y a un temps de repos mais aussi un temps de récréation à l'extérieur ou à l'intérieur selon les conditions météorologiques.

Les enfants sont encadrés par du personnel communal.

Le transport scolaire



Afin de faciliter les déplacements des élèves entre leur lieu de résidence et leur école, la commune de Boivre-La-Vallée met en place, en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, un service de navette le matin, le soir et le mercredi midi.

Ce service est financé en partie par la commune pour 25% et le reste est pris en charge par la Région ; il est donc gratuit pour les

familles.

Pour en bénéficier, une inscription est **OBLIGATOIRE** :

- en remplissant un formulaire papier (à récupérer dans les mairies)
- sur le site des transports : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

Suite à cette inscription, les enfants reçoivent une carte de transport (avec photo) à leur domicile. Pour les élèves de maternelles, la carte sera gardée par le personnel encadrant dans

la navette. Pour les élèves de l'école élémentaire, les parents doivent veiller à ce que leur enfant ait toujours leur carte.

Concernant la sécurité : les abords des écoles ont été sécurisés et le personnel encadrant a suivi une formation.

A SAVOIR

Un service de garde gratuit pour les familles est organisé par la mairie pendant le temps du trajet de la navette, pour les fratries avec un enfant en maternelle et un enfant en élémentaire.

Ce temps est appelé TEMPS D'ATTENTE.

Pour le matin, lorsqu'un enfant monte dans la navette, son frère (ou sa sœur) est accueilli(e) par le personnel municipal et est gardé(e) jusqu'à ce que l'école ouvre.

Pour le soir, le temps que le plus grand fasse le trajet, son frère (ou sa sœur) est accueilli(e) par le personnel municipal et est gardé(e) jusqu'à ce que la navette arrive.

4- L'accueil de Loisirs Le CAP- La Preille



L'Accueil de Loisirs Le CAP permet d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles.

Le CAP accueille des enfants de 3 à 13 ans. Il est ouvert les mercredis en période scolaire, et du

lundi au vendredi de chaque période de vacances scolaire de 7h30 à 18h30.

L'accueil de la Preille est géré par la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

5- Lire, se divertir, s'informer

Les bibliothèques Municipales

Boivre-la-Vallée dispose de 3 bibliothèques et 2 arbres à livres, répartis sur la commune.

Ces bibliothèques offrent :

- livres numériques,
- nouveautés (littérature, manga...),
- ludothèque (des jeux de société sur place ou à emporter),
- soirées consoles Switch (Mario Kart 8 Deluxe, Just Dance 2018, ...),
- événements (animation bébé lecteur, ...).



Les bibliothèques municipales accueillent les habitants de la commune aux horaires indiqués ci-dessous. Elles mettent aussi en place des projets ainsi que du prêt de livres en collaboration avec le personnel enseignant et périscolaire.

Bibliothèque de Benassay

Mardi 15h30-18h

Mercredi 15h-17h

Jeudi 17h-18h30

Samedi 10h30-12h

Adresse

Rue de l'ancienne gare 86470 Benassay





Bibliothèque de La Chapelle-Montreuil

Mercredi 14h30 – 17h

Samedi 10h -12h

Adresse

3 B rue de la Mairie 86470 La Chapelle-Montreuil

Bibliothèque de Montreuil-Bonnin

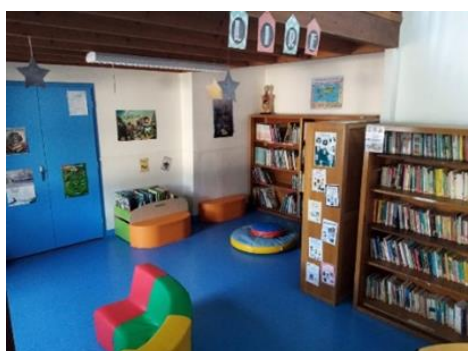
Mercredi 15h – 17h30

Vendredi 15h – 18h30

Samedi 10h – 12h

Adresse

3 rue de la Fée Mélusine
86 470 Montreuil-Bonnin



Pour l'école de Lavausseau, Amandine BRANGER, directrice du périscolaire, a mis en place une Bibliothèque centre documentaire (BCD) ; c'est la bibliothèque de l'école. C'est un lieu ouvert à l'ensemble des élèves de l'école. Cette bibliothèque joue un rôle central dans les animations et les activités pédagogiques organisées autour de la lecture sur les temps scolaires et périscolaires. Elle est indépendante des bibliothèques que chaque enseignant crée dans sa classe.

La vie associative

Une vingtaine de structures compose le paysage associatif de la commune. Pour l'essentiel, elles se répartissent dans les secteurs sportif, culturel, de loisirs et social.

Pour tous renseignements sur les associations de la commune, vous pouvez consulter la rubrique associative sur le bulletin municipal ou appeler la mairie.

Les Associations de Parents d'Elèves (APE)

Les Associations de Parents d'Elèves (APE) contribuent au lien social autour de l'école, entre les familles et les personnels de l'école. Elles apportent leur soutien bénévole à certaines actions initiées par l'école et le service périscolaire ou organisent leurs propres manifestations. Elles participent régulièrement au financement d'activités pédagogiques, de sorties ou de matériel, en complément de la commune et de la coopérative scolaire. Elles constituent un collectif citoyen qui défend la place des parents dans le système éducatif et un service public de qualité. Soyez les bienvenus.

6 - Contacts Utiles

Mairie de Boivre-la-Vallée

2 place de la Mairie – Lavausseau

86470 BOIVRE-LA-VALLEE

(notamment

Tél : 05 49 57 81 05

contact@boivrelavallee.fr

Site Facebook : www.facebook.com/boivrelavalleeancien

Trésorerie de Vouillé

05 49 51 81 48

(Modalités de paiement

CESU papier), récapitulatifs,
échéances et délais

Ecoles :

Benassay

05 49 57 83 74

ce.0860404x@ac-poitiers.fr

Montreuil-Bonnin

05 49 57 84 15

ce.0860112e@ac-poitiers.fr

La Chapelle-Montreuil

05 49 57 88 43

ce.0860285t@ac-poitiers.fr

Lavausseau

05 49 57 91 60

ce.0860320F@ac-poitiers.fr

Directrice unique : Elodie LARTIGUES PASQUIER

Tél 06 08 65 96 73

Mail : directionecoleBLV@ac-poitiers.fr

Périscolaires :

Accueil périscolaire Benassay

Barbara BERNARD 06 49 43 46 68

Mail commun : aps.benassaylavausseau86@gmail.com

Accueil périscolaire Lavausseau

Amandine BRANGER 07 86 50 93 33

Accueil multisite Montreuil-Bonnin/ La Chapelle Montreuil

Centre Socioculturel La Case 05 49 51 49 92

4 route du Stade – 86190 VOUILLE

Bibliothèques :

Benassay

Tél : 05 49 60 33 72

Mail : bibliotheque.benassay@gmail.com

Montreuil-Bonnin

Tél : 05 49 36 16 13

Mail : bibli-montreuilbonnin@wanadoo.fr

La Chapelle-Montreuil

Tél : 05 49 57 83 24

Mail : lachap.biblio@gmail.com

Lavausseau (Bibliothèque

Centre Documentaire)

Tél : 07 86 50 93 33

Associations :

APE Benassay/Lavausseau

ape.benassaylavausseau@gmail.com

Facebook : ApeBenassayLavausseau

APE Montreuil-Bonnin/La Chapelle-Montreuil

apecmb@gmail.com

Centre de loisirs La Preille

Sophie MAURICE => 05.49.56.07.03 (Touche n°2) / 06.20.92.50.73 /

alsh.cap.preille@gmail.com La Preille- Commune déléguée de Montreuil-Bonnin